



N°203

JUIN 2010

LE SURVOL RÉGULIER DE L'ACTUALITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIVE

CHALLENGE OLYMPIQUE DES FAMILLES ET DES VILLES

Comme vous le savez pour sa 7ème édition, le CDOS en étroite collaboration avec le Comité Départemental d'Athlétisme, a décidé de renouveler un peu la formule en apportant plusieurs modifications au programme de cette manifestation festive qui se déroulera le samedi 12 Juin au Parc du Tremblay :

- **Le jour** : un samedi au lieu d'un dimanche, au motif principal qu'en Juin, il existe beaucoup de manifestations sportives, surtout le dimanche, et qu'il était difficile de mobiliser le public et l'encadrement.
- **Le nombre d'épreuves** : elles passent de 3 à 6, soit d'abord l'athlétisme trois épreuves, course, lancer et saut au centre du dispositif. Elles se complètent par une course d'orientation familiale, un tir de fléchettes sur cibles, et un parcours foot. Cette formule doit nous permettre d'éviter de saturer les épreuves d'athlétisme aux heures les plus chargées de la journée.
- **Un spectacle de clôture à 20 heures "SPECTACULAIRE"**, où les sports urbains seront mis à l'honneur. Une petite cerise sur le gâteau, à savoir que les familles, qui auront participé au challenge, se verront offrir un panier-repas pour un grand pique-nique en l'attente du spectacle.
- Dernière nouveauté : le challenge des villes, chaque équipe se verra récompenser à titre individuel, mais aussi au titre de la ville dont elle est originaire, il y aura donc deux classements.

Sur ce dernier point, notre nouveau service de la communication a effectué un très gros travail pour essayer que les villes du département, par l'intermédiaire des services de sports, fassent diffuser l'information à l'aide de nos affiches et flyers d'une part. D'autre part nous avons essayé que ce challenge fasse l'objet d'articles dans les mensuels des villes et figure sur leur site.

Toute l'équipe du CDOS, trois salariés, un stagiaire et de nombreux élus se sont mobilisés pour convaincre et rassembler. L'accueil des 40 villes a été très positif et nous espérons donc un public plus nombreux. Les dés sont jetés et 80 bénévoles et éducateurs attendent les familles et le public habituel du parc qui pourra profiter des autres animations gratuites qui sont proposées : tir à l'arc, cerf-volant, trampoline, mur d'escalade, football américain, karaté, jeux sportifs sur structures gonflables...

Nous remercions le Conseil Général et la DDJS sans qui cette manifestation, faute de moyens financiers propres, ne pourrait avoir lieu.

Le président
Christian LOPES

SCOOP 94

Directeur de la publication
Rédacteurs

Christian LOPES

Jacques CÉLÉRIER, Romain LEGRAND, Christian PLAT, Yves LEVERGER, Alain CHALLANT, Christian GUYOT, Dominique VIERNE, Jessica LOPES

Traitement et Documentation

Gérard CHARPENTIER, Nathalie LASSOUED, Jean-Claude RAOULX

COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU VAL-DE-MARNE

2, rue Tirard – 94000 CRETEIL

Tél. 01 48 99 10 07 – Fax 01 48 99 30 21 - e.mail cdos94@cdos94.org Site internet : www.cdos94.org

Mensuel gratuit – Tirage 1 200 exemplaires – n°ISSN 1761 4899

LES PREMIERES ASSISES NATIONALES DU SPORT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

A l'initiative de la Secrétaire d'Etat Rama Yade et du CNOSF, ces assises se sont tenues à la Maison de l'Aveyron à Paris, le jeudi 20 Mai en présence de Chantal Jouanno, Secrétaire d'Etat et de Denis Masseglia président du CNOSF. Le mouvement sportif était bien représenté aux côtés de personnalités et d'autres acteurs de la fonction publique.

Madame Rama Yade prononça le discours d'ouverture, où elle souligna l'importance du mouvement sportif et du sport, première forme associative. Elle le félicita d'avoir pris conscience du problème dès 2003 avec l'agenda 21. Elle conclut en indiquant que le mouvement sportif devait faire sa révolution et inventer le sport de demain.... sans autres précisions.

L'ordre protocolaire fut un peu changé, pour permettre à Yann Arthus Bertrand d'intervenir, afin qu'il puisse se libérer pour répondre à d'autres obligations.

Il fait confiance aux associations et à l'action des bénévoles qui peuvent croire à ce qu'ils font. Il ne faut pas toujours compter sur les Etats, on peut tous faire quelque chose, le reste suivra...

Denis Masseglia :

- Sport et durable sont allés de pair depuis l'existence des fédérations, le développement durable ayant été inclus dès 1996 dans la charte du CNOSF, article 2 des statuts. Parution de l'agenda 21 en 2003. Les athlètes de haut niveau ont un rôle essentiel, ils sont emblématiques. L'environnement durable doit être soutenable et son approche doit être sociétale (argumentaire qui fut plusieurs fois repris dans les tables rondes). Il termina par une citation de Nelson Paillou "**le sport est au service de l'homme**".

Chantal Jouanno :

- Toujours plus, toujours mieux est le sens de son action. Le sport est très complexe, il existe néanmoins un lien fort entre l'esprit du sport et l'écologie, recherche d'un équilibre et d'une harmonie.
- On doit s'inquiéter :
 - o Du déficit du climat, plus 5 degrés à l'horizon 2100,
 - o De l'épuisement des ressources naturelles qui doit conduire à consommer des ressources renouvelables,
 - o De la biodiversité qui semble s'amoindrir, même si on n'a pas encore des données exactes, mais par exemple sans le travail des abeilles nous aurions de graves problèmes et celles-ci sont en danger.
 - o De la santé environnementale ; il existe une hausse des cancers et autres maladies préoccupantes.

Ce ne sont que quelques exemples et on a les moyens pour agir, l'Etat et le mouvement sportif est un mouvement considérable qui a toute sa place.

Des quatre tables rondes qui suivirent, on peut retenir quelques propos et messages, à savoir :

- Source de pollution, les déplacements doivent être réduits en écrasant la pyramide des compétitions et en mutualisant les moyens, sans oublier les transports ferroviaires par exemple,
- Les grands événements sont propices à une sensibilisation, ils doivent être "éco-responsables",
- Les sports de nature sont les meilleurs connaisseurs en tant qu'observateurs,
- Le sport doit être créatif, il doit engendrer une cohésion pour lutter contre les inégalités liées à un mauvais développement,
- Il est nécessaire de se recentrer sur l'homme, sur ses besoins et pas ses désirs,
- Il faut se réapproprier des espaces abandonnés, même s'il existe des conflits d'intérêts entre agriculteurs et associations,
- Il faut renforcer la formation du citoyen en développant des pratiques sportives partout respectueuses de l'environnement,
- On devrait attirer tous les publics sur des pratiques ludiques en lien avec la nature,
- On doit partager l'espace et le protéger, en évitant d'exporter des pratiques devenues difficiles en France ou ailleurs,
- Le ramassage des déchets peut aller au-delà du périmètre du sport,
- Les nouvelles infrastructures sportives doivent tenir compte des lieux et des matériaux utilisés,
- Il faut agir sur les comportements tout en restant festif,
- L'évaluation des grands événements en termes d'environnement n'est pas brillante, quand on en fait ensuite l'analyse, il y a un fossé entre les promesses et les résultats,
- On doit agir sur la formation (moniteurs, éducateurs... les sportifs et la recherche),
- Il faut favoriser et sensibiliser les changements de consommation et de comportement

A la suite de ce catalogue qui n'est pas exhaustif, le directeur des sports a fait un bilan de l'action du ministère en 2007 et 2009:

- Conduite de politique en partenariat avec le mouvement sportif en s'appuyant sur l'Agenda 21,
- Actions de sensibilisation et de formation,
- Prise en compte de l'environnement dans les projets sportifs,
- Evaluation des gaz à effets de serre.

L'Etat se doit d'être exemplaire. Il existe un guide méthodologique pour toutes les administrations :

- Construction et rénovation des équipements sportifs sur des critères de développement durable, deux référentiels, salles multisports et piscines,
- Education et formation dans le champ des métiers de l'animation et des métiers "verts".

Dans les perspectives d'avenir, on notera l'élaboration d'un plan d'action 2010/2013 conduisant à un travail exploratoire pour la mutualisation des moyens, et un processus d'assises territoriales au nombre de 7, en octobre en partenariat avec le CNOSF.

L'animatrice Nathalie lanetta, journaliste à Canal +, connaissait bien son sujet et beaucoup des intervenants, tout particulièrement les dirigeants et athlètes emblématiques qui étaient présents. On peut regretter que la parole n'ait pas été donnée à la salle plus largement, trois petites questions seulement.

Il faut dire que c'était une première et que vu le nombre d'intervenants, il était impossible de se livrer au jeu des questions-réponses.

L'animatrice posa la question des moyens qui ne reçut pas vraiment de réponses, on verra donc en Octobre ce qu'il convient de penser de cette opération de communication qui devrait être suivie d'actons positives et donc de moyens.

PARIS EN LIGNE : C'EST PARTI

Obligation européenne et évolution inéluctable, les paris en ligne seront très prochainement accessibles au public. On parle du 11 juin. Et ce n'est certainement pas par hasard.

Quel impact cela aura-t-il sur le sport ? S'il faut redouter les inévitables corruptions sur des enjeux de seconds plans pour influencer sur les gains, la morale et le sport n'ont rien à gagner avec cette pratique que d'autres ont intégrée depuis bien longtemps, à commencer par les bookmakers d'outre manche. Toutefois, internet offre un autre potentiel que les ardoises des fonds de pubs.

Rassurons-nous, l'ARJEL veille. L'ARJEL : Autorité de Régulation des Jeux En Ligne sous la direction de l'ancien directeur de Cabinet de Jean-François LAMOUR, Jean-François VILOTTE, a pour mission de veiller à ce que l'éthique sportive soit respectée.

Cette offre officielle fera-t-elle disparaître l'offre « illégale » ? Il est possible d'en douter. Toutefois, cette possibilité de jeux (on appelle ainsi le pari sportif) ne concernera que des événements spécifiques et sélectionnés. Et c'est probablement sur ce segment que l'ARJEL doit démontrer son aptitude à gérer et encadrer cette nouvelle donne du secteur professionnel.

Qu'en restera-t-il, financièrement, pour le sport animé par nos bénévoles ?

AMA : que la vie est compliquée !

L'Agence Mondiale Antidopage est née de l'alliance forcée des Etats et des Fédérations Internationales pour lutter contre le dopage. Financée paritairement, l'Agence exprime parfois un avis qui dérange. Actuellement, le sujet sensible concerne la localisation des athlètes. Des fédérations, athlétisme, cyclisme adhèrent au programme alors que d'autres, football, tennis, ignorent les injonctions répétées de l'instance mondiale.

Autre préoccupation, les contrôles lors des grandes manifestations comme le Tour de France où l'Agence Française, en conflit ouvert avec l'UCI, propose ses bons et loyaux services pour des contrôles supplémentaires...

La lutte antidopage est un problème simple : négatif ou positif, mais scientifiquement complexe (positif à quoi ? dans quelles quantités ? décelées comment ?), juridiquement confuse à cause de la législation du pays qui se superpose aux règles sportives, et embrouillée par l'humain.

L'AMA se trouve confrontée à trois enjeux :

- donner une lecture unique à la notion de contrôle,
- convaincre les fédérations internationales, à défaut de les contraindre,
- crédibiliser son action auprès des états afin d'assurer son financement.

Cette AMA, promise le temps d'un été à Jean-François LAMOUR, a peine à trouver sa place.

LONDRES 2012

L'élection d'un nouveau gouvernement pour diriger le Royaume Uni s'accompagne, en ces temps de crise, d'une fort probable révision (à la baisse) du budget consacré à la préparation des Jeux Olympiques de 2012 bien que le Maire de Londres, de la nouvelle majorité, n'y soit pas favorable (craignant que cela ne se traduise par un effort supplémentaire de ses administrés).

Ce budget présenté « hors taxes » lors du choix de Singapour est une nouvelle fois l'objet d'une fantaisie politique qu'apprécieront ceux qui ont préférés Londres en 2008.

COUPE DU MONDE DE FOOTBALL 2016

La FIFA enquêterait sur « les pratiques » de certains sujets de sa Gracieuse Majesté pour l'attribution de la Coupe du Monde 2016. Seraient visées des relations avec des Pays de l'Est.

L'ENVERS DE LA MEDAILLE

Ce sujet est consacré à la Coupe du Monde de football 2010 qui aura lieu dans un pays qui ne brille pas par son niveau de vie, et dont la majorité de la population est dans un grand dénuement. Il ne s'agit pas de juger un pays, ce ne sera pas notre propos.

La Coupe passionne la planète, comme on dit, car c'est le deuxième événement après les J.O. d'été. Elle va donc générer comme à son habitude une économie inflationniste, mais quel impact économique, environnemental et social, quels retours sur investissement peut attendre l'Afrique du Sud ???

Tout d'abord le coût direct estimé à 2,9 milliards d'euros qui ont été investis par le pays organisateur; l'impact de la valeur ajoutée et l'emploi se chiffrent à 2,1 milliard d'euros pour l'économie du pays, contre 8,2 milliards pour la Coupe 2006 en Allemagne.

On peut dire que si la Coupe n'est pas suivie d'une phase d'expansion mais de récession (comme c'est en général le cas pour les très grands événements sportifs); l'économie Sud-Africaine n'y retrouvera pas son compte dans ce contexte géopolitique et économique inédit, l'événement étant financé en très grande partie par les fonds publics. On peut donc se demander si un méga événement doit constituer une priorité dans un pays en voie de développement que la crise mondiale frappe de plein fouet. En réalité l'Afrique du Sud a dû investir 40 milliards d'euros essentiellement pour combler son retard en matière d'infrastructures (aéroports, trains, autoroutes, technologies de communication, réseau énergétique etc...)

L'ambition légitime de ce pays est de passer du statut de société du tiers monde à celui de nation moderne et reconnue. En sera-t-il ainsi, alors que le taux de chômage est de 40%, le taux de pauvreté de 43%, le niveau d'insécurité tel, qu'elle est classée parmi les cinq pays les plus dangereux du monde...

Les calculs qui sont effectués, tiennent rarement compte des effets à long terme, autrement on n'aurait pas des erreurs qui ont coûtées très cher à des pays organisateurs, comme les J.O. de Montréal, d'Athènes et d'Albertville par exemple, et la liste est longue. Il ne s'agit ici que des effets économiques directs, on oublie trop facilement trois grands principes sur les effets :

- d'un point de vue social (hooliganisme),
- d'un point de vue environnemental (pollutions),
- d'un point de vue économique (suréquipement).

Ceci est valable pour toutes les grandes manifestations dans le cadre du développement durable et tolérable, qui doit s'imposer aux organisateurs pour l'avenir des nations et de la planète.

On pourrait aligner beaucoup de chiffres qui résultent d'études de divers cabinets d'experts, qui généralement sont positifs car ils sont systématiquement surestimés, il y a de quoi alimenter bien des controverses... Il existe un point plus indiscutable, c'est l'inflation dans les médias. Les droits télé estimés à 200 millions de francs pour la Coupe 1986 (soit 30,5 millions d'euros), seront 69 fois supérieurs en 2010 (2.100 millions d'euros!!!)

En ce qui concerne l'impact de la Coupe sur la valeur des joueurs, il est le seul qui demeure incertain. Contrairement aux autres éditions, le contexte économique est assez inédit, il sera le reflet d'une certaine éthique...

Il faut donc espérer que les analyses d'experts économiques et sociaux qui sont pessimistes, seront démenties dans les faits, mais ce sera difficile à savoir dans l'immédiat.

EDUCATION

La Cour des Comptes a dénoncé un système devenu inégalitaire. Elle recommande une meilleure évaluation des dispositifs et de leur coût.

Si nous ne sommes pas directement concernés, on relève néanmoins un problème d'organisation et de financement, il est dit :

« Les dispositifs qui s'empilent sans évaluation, ni cohérence, alors que 73 % des élèves des écoles « ambition réussite » échappent au dispositif « d'accompagnement éducatif » et que parmi ceux qui en bénéficient, seuls 62 % sont soutenus sous forme d'une aide aux devoirs. »

Si ce rapport était suivi d'effet, on serait en droit de penser que le dispositif de l'accompagnement éducatif devrait faire une part plus grande au soutien scolaire. A priori, pourquoi pas ? Sauf qu'il est tout de même financé sur une partie du CNDS (PNDS), raison pour laquelle nous avions aussi trouvé une certaine incohérence.

Sources d'informations : Le Parisien, le Figaro, l'Equipe, La Lettre de l'Economie et du Sport



Du 10 au 13 juin, en 4 étapes et en 550 km, 140 cyclotouristes partiront des rives de la Meuse à Maastricht pour rejoindre les rives de la Seine à Villeneuve-Saint-Georges où Madame Sylvie ALTMANN les accueillera à l'escalade du festival de l'Oh ! Le défi consiste à partir à 140 et à arriver à 140 ! Parmi les participants 2010, des habitués et des débutants de choix. Ainsi, on recense, Philippe LE BRIS, 1^{er} adjoint de Villejuif, récidiviste chevronné, Gérard CHARPENTIER, qui découvre une nouvelle aventure et qui retrouvera une région où il s'est illustré dans sa discipline de prédilection, de nombreuses femmes (35) qui seront à l'honneur cette année dont Gisèle DUMERIN qui portera le numéro 1, Delphine TORREKENS qui partira en Asie en septembre prochain pour revenir, à vélo, en Europe et en 18 mois, etc....

Les participants traverseront 4 pays, Pays-Bas, Allemagne, Belgique et la France et feront étape à Liège, Charleville-Mézières et Château-Thierry.

La marraine de ce grand millésime sera Isabelle GAUTHERON, native de Villeneuve-Saint-Georges, ancienne championne et actuelle DTN à la Fédération Française de Cyclisme.

Le dimanche 13 juin, à 12 heures, elle animera, à Périgny-Sur-Yerres, un débat sur le thème « les femmes et le sport de haut niveau » auquel vous êtes tous conviés.

Roger RIOLAND, parrain historique, champion du monde de poursuite individuelle en 1947, sera également présent.

Partenaire du festival de l'Oh ! depuis 2001, le Comité de Cyclotourisme donne rendez-vous à tous les amoureux de la petite reine, le dimanche 13 juin, à 13 heures, à l'escalade de Périgny-Sur-Yerres pour rejoindre celle de Villeneuve-Saint-Georges, une balade ludique et conviviale de moins de 20 km.

EVALUATIONS DES NORMES: LE TROP PLEIN DE LOIS

Le bilan annuel de la Commission Consultative d'Evaluation des Normes (CCEN) fait apparaître que la facture imposée aux collectivités locales au titre des normes imposées par l'Etat ont Bruxelles, serait de 580,4 millions d'euros pour l'année 2009.

La CCEN tire le signal d'alarme car nombre de normes prises dans un souci de sécurité ou dans un but politique, ont de lourdes conséquences financières.

Alain Lambert, président de la CCEN, cite des normes douteuses. Ainsi le ministre des Sports avait eu l'idée de remonter de 1,5m à 1,8m le capitonnage des murs dans les salles d'arts martiaux (coût 5 millions d'euros) ou encore un collègue a été obligé de se doter d'un ascenseur pour les élèves en fauteuil, bien que tout avait été prévu pour que les cours des handicapés se déroulent en rez-de-chaussée.

Près de 400 000 textes attendent d'être examinés, une piste d'économies à l'heure où l'Etat cherche à réduire le déficit des collectivités.

FOOT : EURO 2016

Le 28 mai, à Genève, l'UEFA a confié à la France l'organisation de l'EURO 2016 de football. Une imposante délégation avec notamment le Président de la République, avait fait le déplacement et a convaincu les électeurs de porter leur choix sur notre pays.

Les matchs auront lieu dans des stades rénovés ou dans de nouveaux stades (4) selon les recommandations du Rapport SEGUIN sur l'état des stades. Les villes qui auront l'honneur d'accueillir les rencontres sont : Saint-Denis, Paris, Lens, Strasbourg, Nancy, Saint-Etienne, Marseille, Toulouse, Lyon, Lille, Nice et Bordeaux.

Cet événement ne manquera pas d'apporter un air frais au sport professionnel mais aussi, nous l'espérons, au sport en général.

ECHOS 94

TIR A L'ARC

La 1^{ère} compagnie de Fontenay Sous Bois organise le 12 et 13 juin 2010, au CENTRE TECHNIQUE de Tir à l'Arc rue Champlain 94420 CHENNEVIERES, un tir FITA 2x70 mètres support du Championnat Départemental du Val de Marne, ainsi qu'un tir Fédéral 2x50 mètres.

Concours qualificatifs pour les Championnats de France :

- le samedi à partir de 9 heures
 - le dimanche à partir de 9 heures et à 14 heures pour les duels individuels et par équipes pour le Val de Marne.
- Remises des récompenses vers 18h30.



Le club de Villejuif organise le 19 et 20 juin 2010, au CENTRE TECHNIQUE de tir à l'arc rue Champlain 94420 CHENNEVIERES, un tir 2 x 50 mètres support du Championnat Départemental du Val de Marne, ainsi qu'un tir FITA 2x70 mètres.

Concours qualificatifs pour les Championnats de France :

- le samedi et le dimanche à partir de 8 heures
- Remises des récompenses vers 18h30 le dimanche

EQUITATION



Le concours hippique National Pro Elite s'est déroulé les 2,3 et 4 Avril, au Centre hippique municipal de Saint-Maur à Marolles en Brie.

Le public était venu nombreux, bravant un temps peu propice, pour assister au traditionnel Grand Prix de la ville de Saint Maur des Fossés.

Les spectateurs eurent à nouveau la chance de voir un concours de très haut niveau dont les vainqueurs furent : Stephan Lafouge sur Gabelou des Ores, devant Inès de Balanda sur Kikuyu du Coty et Patrick Grimal sur Luc des Bruyères.



BOXE ANGLAISE

L'US Fontenay organise, le samedi 12 Juin, une journée « portes ouvertes » en collaboration avec le comité départemental de boxe anglaise.

Le but est de faire connaître ce sport au plus grand nombre. Un accent tout particulier sera porté sur toutes les formes de drogues et bien sûr le dopage.

La charte du Fair-Play sera lue devant le public et les élus par un élève de l'école de boxe.

Des assauts de boxe éducative seront proposés et encadrés par 3 éducateurs.

Les organisateurs considèrent, à juste titre, que le sport en général, et la boxe anglaise en particulier, peut être un excellent moyen de réinsertion sociale et de prévention.

LE CDOS ETAIT PRESENT ...

Le 16 Mai, à la course « La Ronde de Choisy » (C.LOPES)

Le 20 Mai, à la journée de lancement des Assises Nationales du Sport et du Développement Durable, à Paris 12^e (C.LOPES)

Le 27 Mai, au Conseil d'Administration du parc Interdépartemental des Sports et des Loisirs Le Tremblay, à Champigny sur Marne (T.BILLARD)

Le 28 Mai, au Conseil d'Administration du parc Interdépartemental des Sports de Choisy (JC.GIRARD)

Le 29 Mai, à l'inauguration de la tribune Chéron au Perreux (C.LOPES)

Le 29 Mai, au 40^{ème} Jeux Spéciaux du Val de Marne à Saint Maur (J.CELERIER, JP.HEURTEFEU, A.LOUVARD)

REFORME TERRITORIALE

Une réunion d'information s'est tenue à l'initiative du mouvement sportif, en partenariat avec le Conseil Général et le CDOS, le 6 Mai à 19 heures à la Maison des Syndicats de Créteil. Le mouvement sportif avait répondu largement à l'invitation, ainsi que les représentants et représentantes de 18 villes du département, allant au-delà des clivages politiques habituels, le sujet étant d'importance.

Le président du Conseil Général, Christian FAVIER, et le président du Comité Départemental Olympique et Sportif, Christian LOPES, introduisirent la soirée, comme il était prévu. Ensuite ce fut le tour de Jean Pierre GRANDIERE des ANDES et Maire-Adjoint d'Avon (77) qui présenta le contenu technique de la réforme, tâche dont il s'acquitta avec précision, son power-point avait été remis à chaque participante et participant au moment de l'accueil.

En raison d'une séance non prévue au Sénat, et d'importance puisqu'il s'agissait de l'aide à la Grèce, les sénateurs Serge LAGAUCHE, Odette TERRADE et Catherine PROCACCIA durent s'excuser au dernier moment de leur absence. Par contre, le député-maire Laurent CATHALA et le sénateur Jean François VOGUET étaient présents, ces derniers purent répondre aux questions de la salle, ainsi que Daniel GUERIN Conseiller général en charge du sport en Val de Marne.

A la fin de la soirée, Christian LOPES, proposa un vœu, qui après une lente lecture, fut adopté à l'unanimité, il sera transmis au Premier Ministre et aux ministres concernés.

LE VŒU

Les acteurs du monde sportif val-de-marnais, réunis le 6 mai 2010, affirment leur attachement à la pérennité du soutien financier et humain de l'Etat et des collectivités locales au sport.

A ce titre, ils expriment leur profonde inquiétude quant aux effets, pour le monde sportif, de la disparition des directions départementales de la jeunesse et des sports **dans leurs formes actuelles qui seront intégrées dans un pôle de cohésion sociale, n'ayant pas a priori de budgets propres**, de la réduction du budget d'intervention du Secrétariat d'Etat au Sport, des évolutions du CNDS et des conséquences de la réforme territoriale en cours d'examen au Parlement.

Ils soulignent l'importance du soutien des départements et des régions au sport. Ils s'inquiètent donc de la réduction de leurs moyens comme de la clause de compétences générales qui interdirait à ces collectivités d'intervenir dans ce domaine majeur, tant en ce qui concerne l'éducation que l'intégration, la citoyenneté, l'ouverture vers les autres, le partage ou encore l'œuvre collective.

Dans le Val-de-Marne en particulier, ils affirment leur attachement à ce que puisse se poursuivre le partenariat entre le Conseil Général et l'ensemble des acteurs sportifs dont témoignent notamment le dispositif de soutien au sport, l'aménagement, la construction et la gestion d'équipements sportifs ou les Jeux du Val-de-Marne.

Ils demandent au gouvernement et au parlement de prendre en compte le rôle essentiel de ces collectivités locales dans le financement et le soutien du sport, et d'intégrer ces enjeux lors de la finalisation des textes de lois de réforme territoriale, en pérennisant la libre intervention des conseils généraux et régionaux au titre de leurs politiques publiques, en maintenant à ce titre la clause de compétences générales dont ils disposent, et en leur assurant les ressources nécessaires à la poursuite de leurs actions.



INTERNET et le DROIT DE CORRECTION

Alors que les réseaux sociaux se multiplient et rassemblent de plus en plus d'adeptes, le risque de voir se propager une biographie, une déclaration, un avis tranché, une opinion, etc... sorti de son contexte, dénaturé ou tout simplement rédigé hâtivement, peut être rectifié sur simple demande, par l'intéressé, auprès du site responsable de sa diffusion.

Tout ce qui est sur Internet tombe dans le domaine public, y compris ce qui est publié sur des sites comme Facebook, mais il existe un « droit de correction » même si certains sites ne l'acceptent pas encore. Certains esprits à la recherche permanente de nouvelles sources de profits proposent des e-services pour blanchir une réputation ou redorer un blason !

Le droit à l'oubli numérique est désormais d'actualité. La CNIL peut répondre à vos préoccupations tandis que le Cabinet de Mme KOSCIUSKO-MORIZET, Secrétaire d'Etat chargée du Développement de l'Economie Numérique, travaille sur une charte des bonnes pratiques.

UN ENJEU NATIONAL MAJEUR

La France ne compte aucune des 21 salles de plus de 15000 places et une seule de plus de 10000 places sur les 90 (en configuration sport) se trouvant en Europe.

La Commission « Grandes Salles – ARENAS 2015 » a remis un rapport qui propose 18 préconisations, et indique que pour accueillir les manifestations internationales 5 salles de 10000, 1 de 15000 et enfin 1 de 20000 places seraient nécessaires pour un retour de l'événementiel européen.

La commission propose également la construction d'un parc de salles de 5 à 8000 places pour renforcer la compétitivité de nos clubs, un « label ARENA » pourrait garantir la qualité de ces équipements, une aide financière serait inhérente à cette certification.

Le « Plan ARENA 2015 », dans lequel l'Etat jouerait un rôle moteur par un investissement important, permet de mobiliser les collectivités locales et les investisseurs privés pour sa réalisation.

Un grand chantier s'ouvre aujourd'hui, et il s'annonce capital pour l'aménagement du territoire, l'attractivité, la compétitivité sportive et le rayonnement international de la France.

COHESION SOCIALE, PLACE DU SPORT

La secrétaire d'Etat chargée des sports s'est rendue, le 3 Mars dernier, au Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales, afin de présenter aux préfets de région et départements, les objectifs de la politique publique du sport et ses modalités de mise en œuvre dans le nouveau contexte de la réforme territoriale de l'Etat, effective depuis le 1^{er} Janvier 2010.

Le message est « Pédagogie et ambition : c'est le double message que je voudrais que nous portions auprès des « Jeunesse et Sports » »

Dans son discours, elle a mis l'accent sur trois points importants :

- La place du sport dans l'ensemble plus large de la cohésion sociale,
- L'articulation entre le niveau national et les échelons déconcentrés,
- Les nouvelles articulations à développer entre le niveau régional et les niveaux départementaux,

On retiendra ce message en ce qui concerne l'utilisation du CNDS en 2011.

REFORME TERRITORIALE A MARCHÉ FORCÉE

Le CNOSF a renoncé à publier en février un communiqué de presse sous le titre "**Attention, sport en danger**", faisant part des inquiétudes suscitées par la réforme territoriale sur le financement du sport par les collectivités, régionales et départementales; un dialogue s'était mis en place entre le président Denis Masseglia et les services du Secrétaire d'Etat aux territoires, Alain Marleix.

Le CNOSF, fort de cet esprit d'ouverture, avait entrepris un travail de fond sur plusieurs points nécessitant des réformes, et tout particulièrement sur une gouvernance partagée du mouvement sportif. Le document d'une vingtaine de pages est consultable sur notre site : www.cdos94.org, à la rubrique actualité.

Quelle n'a donc pas été la surprise d'apprendre que l'article 35 traitant de la clause de compétences générales, ne ferait pas l'objet d'un texte de loi particulier qui serait en discussion jusqu'au début 2011, et qui permettait donc de poursuivre le dialogue sur ce point délicat. Il n'y aura qu'un seul texte qui est déjà en débat à l'Assemblée Nationale et qui sera voté le 8 juin. Il sera ensuite transmis au Sénat en deuxième lecture pour examen et vote dans la deuxième quinzaine de juin.

Dans de telles conditions, bien que nous ne soyons pas des spécialistes de négociations avec un représentant de l'Etat, il nous semble que le dialogue engagé est mis à mal. Dès lors comment pourrait-on avoir confiance dans les bonnes paroles des ministres ?

On doit rappeler que le mouvement sportif n'était pas content du compromis qui avait été accepté par le président du CNOSF, il faut s'attendre à de vives réactions. Il est légitime, tout d'abord, de savoir pourquoi l'engagement pris d'un texte de loi particulier pour définir les compétences générales n'a pas été respecté. Cet élément avait été jusqu'alors un argument qui était de nature à aller vers une véritable concertation avec le mouvement sportif. Du reste, la personne qui était venue le 6 Mai présenter la réforme territoriale avait bien mis l'accent sur ce processus, une loi en deux temps en somme...

Il faut donc attendre le vote des députés, et connaître le contenu du texte adopté, pour se faire vraiment une opinion définitive, mais le fer est bien mal engagé, et l'optimisme ne semble pas être prédominant. L'attente ne va pas être bien longue, ce sera juste avant les grandes vacances....

Vous trouverez ci-dessous la copie du courrier qui a été envoyé par le CNOSF, aux députés et sénateurs et qui nous a chargé d'en faire une large diffusion :

***Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,
Madame la Députée, Monsieur le Député,***

Vous voudrez bien trouver ci-joint le dossier établi par M. Jean-Michel BRUN, Vice-président délégué au Sport et Territoires, relatif à la position du mouvement sportif par rapport à la place du sport dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales.

Cette position a été confirmée à l'unanimité au cours de l'Assemblée Générale du CNOSF qui s'est tenue à Paris le 19 Mai dernier.

Ce dossier comporte un certain nombre de références et d'éléments administratifs juridiques et financiers, ainsi que des considérations sociétales.

Tous ces éléments constituent un fil conducteur qui nous semble indissociable des propositions auxquelles nous avons abouties et qui figurent à la fin du document.

Nous restons à votre entière disposition pour répondre aux différentes questions que vous pourriez vous poser quant au document présenté.

Nous comptons évidemment sur votre soutien pour que la loi conforte le sport et le mouvement qui l'anime.

Je vous prie de croire, à l'assurance de mes salutations sportives les meilleures.

Denis MASSEGLIA